Dépense excessiue de l'enfant prodigue.



L'enfant prodigue contraint son pere de luy bailler la portion de son bien, E le dépense auec gens mal-viuans.

E Sauueur Iesus Christ, qui n'a rien laissé que pour seruir à nostre instruction, a montré par vn exemple familier & remarquable, que deuons nous désier de nous-mesme, & tousiours demeurer en l'assiduelle crainte, & protection de Dieu nostre bon Pere: & que si nous suiuons nos affections, c'est chose tres-dangereuse. C'est pourquoy il nous propose, comme vn pere de famille auoit deux sils, le plus ieune desquels dit à son pere, Donne-moy la part demon bien; & quand il eut tout assemblé, il s'en alla en pays lointain, & le dissipa entieremenent toute prodigalité, & ce auec les paillardes, & gens débauchez, menant vie voluptueuse, qui sont ordinairement les instrumens de la ruine de tels mal auisez, qui presument sçauoir manier leurs affaires, & se confient en leurs prudences, si qu'à la fin ils se deçoiuent eux-mesmes, dont le repentir vient souuent à tard, qui est cause qu'ils sont contraints passer le reste de leurs iours en vne grande pauureté & misser vituperable, comme il est écrit.

S. Luc Chap. 15.